L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 27 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande à acheter un demi-lit avec maison. S'adresser à M. B., bureau de l'Abeille. 27 août—1 sept

Demande.—Une troupe d'artistes arrivée récemment désire trouver un *directeur* pour organiser des représentations. Grandes spécialités, nouveautés. S'adresser à l'Abeille.
25 août—3f

ON demande—A adopter une petite fille et un petit garçon, âgés de deux à six ans. Des orphelins ou enfants indigents seraient préférés. S'adresser en personne ou par lettres à la chambre No 102, Hôtel St-Charles.
24 août—7f

A LOUER.

A LOUER—La grocerie coin Ursulines et Derbigny, avec comptoir et étagères. S'adresser à Paul Latour, 2 et 4 rue St. Louis.
27 août—2f

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale, étage supérieur convenable pour hôtel garni ou non garni; prix modéré. S'adresser au dessous de l'Hôtel Charles.—J. B. Trapolin. 25 août—2 sem

A LOUER—Maison 112 rue Dauphine, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

A VENDRE—Une buvette, bonne location, pour $150 cash comptant. S'adresser à Bureaux de l'Abeille. 23 août—1 sem

A vendre—Cette buvette bien connue et centralement située, avec toutes les installations, meubles avec des améliorations modernes, au No. 259 rue Decatur entre St Philippe et Hôpital faisant de bonnes affaires près du marché aux légumes est en vente à grand sacrifice. Pour les conditions s'adresser à Louis H. Perret, 29 Passage de la Bourse. 14août—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ellen Monaghan, femme décédée de Patrick J. Everett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,902—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edgar Bagot, l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 août—25 31—5 sept

Anthony Schaefers vs. ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,730—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Eugène Rasson, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
23août—23,27 sept 1 Greffier.

Succession d'Auguste François et Claire Paul, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 885—Division A.—Attendu que Félicia François a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste François et Claire Paul, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Félicia François ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
24 août—24 27—2 sept Greffier.

Succession de H. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,764—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John H. Keller, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20 août—20 25 28

VENTES PAR LE CONSTABLE

Adolphe Lemaire vs Marie Artigue femme de Guillaume Artigue, et son mari pour l'autoriser.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 12,330—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. K. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon bureau, (Court Buildings), en exécution des rues Lafayette et Camp le LUNDI 6 septembre, 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux comptoirs, un pupitre, un lot de meubles, un lot de bouteilles assortis d'après un inventaire enregistré au même bureau.
Conditions—comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
26 août—26 31—sept 6

George Baron vs Mme Elina Caron et N. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—Nos. 11,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci dessous décrite à savoir:

Un terrain mesurant de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré 50, 1ème district de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété anciennement possédée par Pierre Chef) actuellement le Parc de la Ville, Anne et Louisa.

Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend, entre lignes parallèles à la limite de la propriété Foucher (ou Parc de la ville). La limite inférieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louisa, et la limite inférieure du côté du Parc commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une façade de 30 pieds rue Walnut; et les dites limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Foucher ou Parc de ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
2 août—2 9 16 23 29—sept 3

F. Weicke vs Mr Zeuer.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 8497—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas. C. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à mon bureau, Court Buildings Louisiana avenue et de la rue Magazine, Sixième District VENDREDI 2 septembre 1887, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré au mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité
23 août—28 29—sept 2

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandeur et une monition.

A tous ceux que le présent acte concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane a par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat à district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux réglementé de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Robin, les dits lots Nos 4 & 8 mesurant 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Jacob Hoth, et depuis la même propriété a hérité par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet bornant par les rues Cascalvo (maintenant Joseph), Grands-Hommes (maintenant Delphi) rue Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 4, 5, 6 et 7 le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur entre les rues Cascalvo et Grands Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds de pourtour et 0 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands Hommes comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Kar, notaire, à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1886 pour lequel les dits acquéreurs ont payé la somme de sante quinze piastres plus les dites adjudications. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 345.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dite Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stampf à Peter X. Glaser, passé devant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites solides du document sont annexées à la pétition en faisant date de cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 559, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en conformité à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 25 approuvé le 10 mars 1870 connue comme les Statuts Revisés de la Législature.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées sur sommé de l'Etat de la Louisiane, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et gare de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, que personne n'est requise de prétendre, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes dites faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
J. AS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire sacré, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Six Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **Deux Grands Tirages Semestriels contiennent tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOTS

$150,000

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Schemel vs James Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,904.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une jolie propriété située en bonne et belle ville, de la Nouvelle-Orléans, Troisième District, et bornée par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Press. Lesquels dits lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond sur des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds et onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante trois pieds dix pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent quarante trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro quatre; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois; le lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le dit terrain numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite du côté du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze; et le dit terrain No onze formant angle rue Girod et Montégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur De Armas, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'échange de la dite propriété par le défendeur A. F. de Roffignac et autres, par devant Charles G. Jardins, notaire, le 29 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16août—16,23,30—6,13,17septembre.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'attention des propriétaires de moulins à riz et autres est appelée sur la

Vente d'une portion de terre de valeur, avec magasins en briques à trois étages, connu par les Nos 108, 110 et 112 rue Magasins, entre Girod et Jackson, avec chaudière, la machine et autres engins de valeur, etc., pierres meulières, manesuves, écrous, vannes, etc., cuplons de cuivre du moulin à riz et contenus dans les dits magasins.

Bertrand Saloy vs James Wood

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,734—En vertu du writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Foucher, Girod et Lafayette et mesurant trente pieds, onze pouces et un quart de façade rue Magazine, cent quarante-trois pieds de profondeur du côté le plus proche de la rue Girod; cent soixante-six pieds sept pouces de profondeur du côté le plus proche de la rue Lafayette, et soixante pieds de largeur à l'arrière (mesure française) faisant face à la rue Foucher; ensemble avec les trois magasins en briques qui s'y trouvent, portant les Nos. 108, 110 et 112 rue Magazine, et d'autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent également.

Etant la même propriété acquise par le défendeur James Wood de Louis I. Maillot par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, le 30 juillet 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Les personnes désirant visiter les magasins ci-dessus trouveront toujours sur les lieux un gardien du shérif qui fera voir la propriété mise en vente.
4 août—4 11 18 25—sept 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Irénée Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,601—En vertu du writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième district de cette ville, borné par les rues St Louis, Bourbon, Bertrand et Dauphine, et mesurant par lettre F sur un plan dressé par J. A. Diboudet, géomètre, en date du 21 décembre 1858 et annexé au acte de vente passé pardevant A. Rodousquié, ancien notaire public, de trente-quatre pieds, tout compris, sur trente-deux pieds de profondeur, et une façade rue St Louis, sur cent soixante pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur, ayant sur cette ligne le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon par le terrain A.

Ensemble avec toutes bâtisses et autres dépendances et améliorations, actions du fondement de la Banque qui y sont sur la place Lafayette et pesant sur la propriété de la Banque.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse. La somme de cinq cent quatante dollars, moins: du prix avec du pour cent d'intérêt par an, du 25 novembre 1881, de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur dotée, depuis du capital susdit, et intérêt par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1864, et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1865, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1866, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1867, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1868, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme ci-dessus, et le dit acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour deux cents vingt-vingt actions du capital: le reste, s'il y en a, du prix l'adjudication, comptant.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces environ, et ayant trente-trois pieds six pouces de façade rue des Magasins, entre les rues Claiborne et Robertson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire a acquise de Julie Buot et Nerestan Banbuchon, suivant actes en date passé pardevant T. Boullabe, notaire en cette ville le 29ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21 628—En vertu du writ de saisie et vente à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Andrew, Baronne et Felicité et mesurant environ soixante huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne sur une profondeur et façade rue St Andre d'environ quatre vingt dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt un sur un plan de Lagrange attaché et pesant sur la propriété de l'Etat.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse. La somme de cinq cent quatante dollars, moins: du prix avec du pour cent d'intérêt par an, du 25 novembre 1881, de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur dotée, depuis du capital susdit, et intérêt par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1864, et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1865, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1866, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1867, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1868, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme ci-dessus, et le dit acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour deux cents vingt-vingt actions du capital: le reste, s'il y en a, du prix l'adjudication, comptant.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces environ, et ayant trente-trois pieds six pouces de façade rue des Magasins, entre les rues Claiborne et Robertson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire a acquise de Julie Buot et Nerestan Banbuchon, suivant actes en date passé pardevant T. Boullabe, notaire en cette ville le 29ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Grunewald vs Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Andre, Carondelet, Baronne et Felicité, et mesurant environ soixante huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne sur une profondeur et façade rue St Andre d'environ quatre vingt dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt un sur un plan de Lagrange attaché et pesant sur la propriété de l'Etat.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse. La somme de cinq cent quatante dollars, moins: du prix avec du pour cent d'intérêt par an, du 25 novembre 1881, de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur dotée, depuis du capital susdit, et intérêt par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1864, et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1865, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1866, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1867, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1868, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme ci-dessus, et le dit acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour deux cents vingt-vingt actions du capital: le reste, s'il y en a, du prix l'adjudication, comptant.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius H. Pease vs New Orleans Seamen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Levée, Champs Elysées, Victorie et Franklin, mesurant pied américain: trente-trois pieds, deux pouces et cinq lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre vingt dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes; et de quatre vingt dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, par acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit îlet, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. Kaiser et sa femme, d'après un acte pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 7 mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs dûs, soit trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents, et intérêt par an, du 1er juillet 1886, jusqu'à paiement; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme, principal et intérêt; trois dollars pour mainlevée des hypothèques, et frais de procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents échéant le 1er juillet prochain, à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886, et payable deux ans après sa date à la banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente mentionnés dans les dites affaires, et les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius H. Pease vs New Orleans Seamen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Levée, Champs Elysées, Victorie et Franklin, mesurant, pied américain: trente-trois pieds, deux pouces et cinq lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre vingt dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes; et de quatre vingt dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, par acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit îlet, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. Kaiser et sa femme, d'après un acte pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 7 mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Du comptant pour payer la réclamation des demandeurs actuellement due, disons la somme de six cent soixante six piastres 66 2/3 100 cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 5 juin 1886 jusqu'à paiement, cinq pour cent sur le dit principal et intérêt pour frais d'avocat; trois dollars pour la copie de l'acte; les frais et charges du procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera, pour le montant de son enchère, le paiement d'un billet à ordre de six cent soixante six piastres 66 2/3 100 cents, tirâpar la défenderesse à son ordre et par elle endossé, daté le 5 juin 1886 et mûr payable deux ans après sa date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date du billet jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment à la réclamation des demandeurs; l'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte primitif de vente ou à trait aux frais d'avocats, assurance, etc.; 3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Zetzmann vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,601.—En vertu du writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-un pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces environ, et ayant trente-trois pieds six pouces de façade rue des Magasins, entre les rues Claiborne et Robertson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire a acquise de Julie Buot et Nerestan Banbuchon, suivant actes en date passé pardevant T. Boullabe, notaire en cette ville le 29ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21 628—En vertu du writ de saisie et vente à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Andrew, Carondelet,